



Contribution de l'OHI au rapport du Secrétaire général des NU sur les océans et le droit de la mer

La présente contribution, fournie en réponse à votre lettre datée du 6 mai 2019, constitue l'apport de l'Organisation hydrographique internationale au rapport du Secrétaire général des NU sur les océans et le droit de la mer. Elle traite des développements et des questions relatifs aux affaires maritimes et au droit de la mer, incluant la mise en œuvre de la résolution A/RES/73/124.

Résumé analytique

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation internationale intergouvernementale dont l'objectif principal est d'assurer que l'ensemble des océans, des mers et des voies navigables du monde est correctement hydrographié et cartographié. Ces travaux sont réalisés grâce au rassemblement des agences hydrographiques nationale chargées de la conduite de levés hydrographiques, de la production de cartes marines et de la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM) conformément aux exigences fixées dans la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et à d'autres règlements internationaux. L'OHI compte actuellement 90 Etats membres.

Bien que la sécurité de la navigation demeure un fil conducteur majeur de l'OHI, les produits et services hydrographiques visent à soutenir l'ensemble des activités ayant trait aux océans, aux mers et aux voies navigables. Etant donné que toutes les activités humaines menées dans, sur ou sous la mer dépendent de la connaissance de la profondeur et de la nature du fond marin ainsi que de la compréhension des marées et des courants, l'hydrographie est une base essentielle du développement de l'économie bleue. Cependant, l'humanité dispose de cartes de la Lune, de Vénus et de Mars à de plus hautes résolutions que pour la plupart des mers et des océans. Cet état de fait a une incidence majeure sur ce que l'Homme peut aujourd'hui faire en mer d'une manière sûre, économique et durable. Ceci est une entrave au progrès et au développement économique dans de nombreux Etats côtiers, si ce n'est dans la plupart, et a un impact significatif sur l'efficacité de la gestion, sur la durabilité de l'exploitation, et sur la possibilité d'une gouvernance éclairée des mers et des océans. Cette situation découle notamment du fait que seule environ la moitié des Etats parties à la Convention SOLAS a pris des dispositions pour fournir des services hydrographiques et de cartographie marine adéquats. Dans ce contexte, il est primordial de continuer à inviter les Etats qui ne le sont pas encore à envisager de devenir des Etats membres et à contribuer activement aux travaux de l'OHI, ainsi que de continuer à exhorter tous les Etats à travailler avec l'OHI en vue d'accroître la couverture en informations hydrographiques au niveau mondial.

Tous les Etats côtiers devraient être encouragés à assurer que leurs mers et leurs zones côtières sont correctement hydrographiées et cartographiées. Ceci bénéficiera directement à la sécurité de la navigation et à la protection du milieu marin. Actuellement, 165 Etats sont parties à la Convention SOLAS, 168 Etats sont parties à la Convention des NU sur le droit de la mer et plus de 150 Etats possèdent une ligne de côte reconnaissable. Paradoxalement, seuls 90 Etats sont membres de l'OHI.

Par le biais de ses programmes technique et de renforcement des capacités, menés activement et en étroite coopération avec d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation maritime internationale et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, l'OHI soutient le développement et l'amélioration des normes, produits et services relatifs à l'hydrographie et à la cartographie marine, particulièrement en format numérique. Ces capacités contribuent directement à la sécurité de la navigation, à une planification de l'espace maritime et à une gestion côtière judicieuses ainsi qu'à la prévention des catastrophes naturelles. Elles fournissent également une base technique pour la mise en œuvre de la Convention des NU sur le droit de la mer.

Généralités

1. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation internationale intergouvernementale dont l'objectif principal est d'assurer que l'ensemble des océans, des mers et des voies navigables du monde est entièrement hydrographié et cartographié, via les efforts coordonnés des Services hydrographiques nationaux, qui contribuent également à la diffusion de renseignements sur la sécurité

maritime (RSM). La nécessité de fournir ces services est fixée dans la règle 9 du chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et est par conséquent une obligation qui incombe à l'ensemble des gouvernements contractants. La règle 9 stipule, entre autres, que les Etats : « ... veillent à ce que les levés hydrographiques soient exécutés de manière à satisfaire, dans la mesure du possible, aux exigences de la sécurité de la navigation ». La règle 4 du chapitre V oblige les gouvernements contractants à assurer que des avertissements de navigation appropriés sont diffusés dans le cadre des services de RSM. L'OHI est accueillie par le gouvernement de Monaco depuis sa création en 1921 et compte actuellement 90 Etats membres.

2. La référence aux « eaux navigables » ne signifie pas que l'OHI s'intéresse seulement à la sécurité de la navigation. Bien que le soutien à la sécurité de la navigation demeure une priorité majeure pour tous les Services hydrographiques nationaux, leurs produits et services appuient, d'une manière ou d'une autre, l'ensemble des activités qui ont lieu dans, sur ou sous la mer. Ceci a été mis en exergue dans les thèmes des cinq dernières Journées mondiales de l'hydrographie : « *Nos mers et voies navigables - encore à cartographier et explorer complètement* » en 2015, « *L'hydrographie - la clé pour des mers et voies navigables bien gérées* » en 2016, « *Cartographier nos mers, océans et voies navigables - plus important que jamais* » en 2017, « *La bathymétrie - un pilier pour des mers, océans et voies navigables durables* » en 2018 et « *Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin* » en 2019. L'OHI est l'un des acteurs majeurs qui sous-tendent le développement durable des océans.

3. L'hydrographie implique la mesure de la profondeur de l'eau (bathymétrie), la description des caractéristiques physiques des fonds marins et la détermination de la position de tous les dangers pour la navigation qui reposent sur le fond marin, tels que les épaves et les rochers. Ceci est principalement réalisé par des navires et embarcations spécialisés utilisant des sondeurs acoustiques et des sonars, mais également à l'aide d'aéronefs de surveillance équipés de lasers. Des informations utiles sont de plus en plus tirées d'observations par satellite. L'hydrographie implique également la mesure des marées et des courants.

4. Les informations hydrographiques sont essentielles pour la conduite sûre, efficace et durable de toutes les activités humaines menées dans, sur ou sous la mer. Sans hydrographie, aucun navire ne prend la mer ; sans hydrographie, aucun port n'est construit ; sans hydrographie, aucune infrastructure n'est développée au large ; sans hydrographie, aucun programme environnemental n'est mis en œuvre ; sans hydrographie, aucun rivage n'est défendu, aucune île n'est sécurisée ; sans hydrographie, aucune opération de recherche et de sauvetage n'est tentée ; sans hydrographie, aucune limite maritime n'est déterminée. En conséquence, l'hydrographie est indissociable des trois dimensions du développement durable des océans, puisqu'elle assure que le milieu marin soit respecté et qu'aucun impact d'ordre économique ou social négatif ne soit encouru.

5. Les activités menées par l'OHI en 2018-2019 qui ont relevé spécifiquement de l'application de la résolution A/RES/73/124 ont concerné quatre domaines : le développement de normes, de directives, de produits et de services ; le renforcement des capacités ; la sensibilisation au rôle de l'hydrographie et la contribution à la promotion de la dimension maritime dans les programmes mondiaux.

Elaboration de normes, directives, produits et services

6. L'OHI développe et adopte des normes et des directives qui assurent que les informations hydrographiques sont disponibles et peuvent être distribuées aux utilisateurs via des produits et services harmonisés et interopérables appropriés. La tenue à jour des normes existantes et l'élaboration de nouvelles normes sont gouvernées par la nécessité de continuer à satisfaire aux exigences de la Convention SOLAS consistant à améliorer la sécurité de la navigation, et plus récemment, à soutenir la mise en œuvre de la « e-navigation », menée par l'Organisation maritime internationale (OMI) des NU. Ces deux éléments requièrent une facilité d'accès à des informations géospatiales numériques normalisées de haute qualité capables de soutenir la gestion de l'espace maritime. En conséquence, l'OHI a poursuivi ses travaux relatifs au cadre de la S-100 afin de soutenir la création et la tenue à jour de spécifications de produits de données maritimes interopérables conformes à la série de normes ISO-19100 pour les informations géographiques. Les spécifications de produit pour la surface bathymétrique (S-102), pour l'information de hauteur d'eau pour la navigation de surface (S-104), pour les courants de surface (S-111), pour les aires marines protégées (S-122) et pour la profondeur d'eau sous quille (S-129) pour les navires opérant dans des eaux de profondeur réduite ont déjà été approuvées. De nombreux Etats membres de l'OHI s'efforcent actuellement d'établir des services réguliers et fréquents en utilisant ces jeux de données avec une couverture nationale et régionale. Etant donné que le cadre de la S-100 et l'infrastructure basée sur le web associée ne sont pas limités à contenir des

spécifications de produits de données issues du domaine hydrographique, l'OHI soutient activement l'extension du concept de la S-100 à des domaines y relatifs tels que la tenue à jour des aides à la navigation fixes et flottantes (AISM), la météorologie (OMM) et la couverture des glaces de mer et l'océanographie (COI). Le progrès le plus notable a été réalisé dans le cadre de la couche d'informations météorologiques sur les ondes de tempête (S-412) conçue pour les systèmes numériques de cartes marines (ECDIS). Etant à présent approuvée, de nombreux Services hydrographiques nationaux ont annoncé qu'ils commençaient à fournir des jeux de données compatibles avec la série de produits de données conformes à la S-100. Cette série inclut la spécification de produit S-121 - Limites et frontières maritimes. L'objet de la S-121 est de fournir à la DOALOS un format approprié pour l'échange de données vectorielles numériques relatives aux frontières, aux limites et aux zones maritimes des Etats afin que ces derniers remplissent leur obligation de déclaration conformément à la CNUDM.

7. Par ailleurs, l'OHI développe et tient à jour des directives visant à aider les parties prenantes à respecter les exigences d'instruments internationaux comme la CNUDM et la Convention SOLAS, tel que le manuel sur les aspects techniques de la Convention des NU sur le droit de la mer (manuel TALOS - Publication de l'OHI C-51). Le manuel TALOS est tenu à jour conjointement par l'OHI et par l'Association internationale de géodésie (AIG). Son objectif est de fournir des directives afin d'assurer une normalisation internationale maximale des aspects techniques de la CNUDM. Le manuel peut être téléchargé gratuitement sur le site web de l'OHI à l'adresse : www.iho.int.

8. Les normes et directives de l'OHI visant à aider les Etats côtiers à satisfaire à leurs obligations et à leurs besoins sont regroupées sous trois thèmes principaux :

- les cartes marines, publiées en format papier ou numérique (cartes électroniques de navigation), qui sont produites par les services hydrographiques nationaux à l'appui de la sécurité de la navigation conformément aux exigences de la Convention SOLAS ;
- la composante maritime des infrastructures de données spatiales développée aux niveaux national et régional, qui inclut en particulier la bathymétrie (données de profondeur) à haute résolution compilée par les services hydrographiques nationaux ;
- les jeux de données bathymétriques mondiaux de référence développés et mis à disposition via le projet de la GEBCO (carte générale bathymétrique des océans) piloté conjointement par l'OHI et par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

9. La couverture mondiale actuelle en cartes électroniques de navigation correspond à présent effectivement à la couverture en cartes papier. Toutefois, de nombreuses zones éloignées des routes de navigation très fréquentées restent insuffisamment couvertes par des informations nautiques cartographiées récentes et à jour. Le progrès est entravé par le manque de données de levés fiables et par l'insuffisante attribution de ressources et de priorité appropriées par les gouvernements de nombreux Etats côtiers. Alors que la plupart des routes de navigation mondiales établies sont relativement sûres en ce qui concerne la navigation en raison de leur large utilisation par de nombreux navires pendant de nombreuses années, l'apparition de navires plus grands et la nécessité des navires d'aller vers de nouvelles destinations, en particulier au regard de la croissance du secteur des croisières, ne sont pas soutenues par des levés et cartes marines appropriés.

Renforcement des capacités

10. Le renforcement des capacités demeure l'une des principales composantes du programme de travail de l'OHI. L'OHI définit le renforcement des capacités comme le processus par lequel l'organisation évalue l'état des dispositions en vigueur et aide les Etats à parvenir au développement et à l'amélioration durables de leur capacité à répondre aux obligations hydrographiques, cartographiques et de sécurité maritime en conformité notamment avec les recommandations des conventions CNUDM, SOLAS et d'autres instruments internationaux. Sa portée englobe tous les besoins hydrographiques car l'hydrographie sous-tend toute autre activité associée à la mer, y compris la sécurité de la navigation, la protection de l'environnement marin, le développement de l'infrastructure nationale, la gestion de la zone côtière, l'exploration marine, l'exploitation des ressources marines (minéraux, pêche, etc.), la détermination des frontières maritimes, la défense et la sécurité maritimes ainsi que la gestion des catastrophes côtières. La stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités stipule que l'accent doit être mis sur l'obtention de résultats durables qui seront bénéfiques à une navigation sûre, à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la protection de

l'environnement marin et au développement économique, plutôt que sur la création d'une infrastructure de base en tant que telle.

11. Le programme de renforcement des capacités de l'OHI est financé à partir du budget de l'OHI et complété par l'appui additionnel des Etats membres. Le niveau d'activité du programme de renforcement des capacités (CB) de l'OHI a augmenté en 2018 par comparaison à celui des années précédentes. Le montant des dépenses du programme de travail CB de 2018 (861 000 €) a été supérieur de 37% à celui du budget de l'année précédente. Un soutien financier permanent est fourni par la Nippon Foundation du Japon, par la République de Corée et par une contribution du budget de l'OHI avec un soutien en nature des Etats membres et de l'industrie. Le Secrétariat continue sa campagne en vue de trouver des Etats donateurs et des organisations de financement supplémentaires. Compte tenu de la demande croissante envers les activités CB de l'OHI, davantage de fonds et de contributions sont requis. Pour cette raison, les représentants de l'OHI se sont impliqués auprès de parties prenantes externes telles que les Nations Unies, l'OMI, l'AISM, la Commission européenne, des agences de financement (en particulier la Banque mondiale), le secteur universitaire et l'industrie en général, avec la priorité donnée aux régions des Caraïbes, de l'Afrique de l'ouest et du Pacifique sud-ouest.

12. L'ensemble des activités de renforcement des capacités de l'OHI n'est accessible qu'aux Etats membres de l'OHI.

Renforcement de la prise de conscience du rôle de l'hydrographie

13. Le thème de la Journée mondiale de l'hydrographie (JMH) 2018 (JMH-2018) « la Bathymétrie – un pilier pour des mers, océans et voies navigables durables » avait pour objectif d'attirer l'attention sur le manque actuel de données suffisantes pour de nombreuses cartes marines et bathymétriques couvrant les mers et océans. Ce thème promeut et encourage également des démarches innovantes de recueil et de valorisation de données supplémentaires, déjà en cours d'examen à l'OHI, dont la bathymétrie participative (données géographiques participatives) et la bathymétrie par satellite. Ceci permettra à son tour de promouvoir le rôle croissant des personnes impliquées dans l'hydrographie en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes ainsi que les bénéfices de mettre les données hydrographiques à disposition d'un public le plus large possible à des fins dépassant largement la sécurité de la navigation. Divers événements célébrant la JMH ont été organisés par les Etats membres de l'OHI dont le Bangladesh, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Japon, Maurice, le Nigéria, le Pakistan, le Sri Lanka, les Emirats arabes unis, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique.

14. Le thème de la Journée mondiale de l'hydrographie (JMH) 2019 est « Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin ». Ce thème vise à mettre en exergue l'importance fondamentale de l'hydrographie et notre connaissance de la forme, de la nature et de la profondeur du fond marin en tant qu'exigence fondamentale pour améliorer notre connaissance des principaux processus des conditions physiques, chimiques et biologiques des mers, des océans et des voies navigables du monde. La JMH-2019 marque également le 98^{ème} anniversaire de la création de l'OHI.

15. Renforcer la prise de conscience du rôle de l'hydrographie était également l'objectif des visites d'évaluation technique et consultatives menées ou planifiées par l'OHI en 2018-2019 en Angola, au Cambodge, au Congo, en Gambie, en Géorgie, au Guatemala, au Liban, à Nioué, à Palaos, aux Samoa, au Soudan et au Togo.

Promotion de la dimension maritime dans les programmes mondiaux

16. Le Secrétariat de l'OHI a continué de contribuer directement au comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM). Lors de sa 8^{ème} session en août 2018, un rapport a été fourni par le comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. (WGMGI). Le groupe de travail a été créé par l'UN-GGIM-7 en 2017, en reconnaissance du fait que l'information géospatiale sur les masses d'eau et voies navigables intérieures, sur les zones côtières, les mers et les océans, est nécessaire pour soutenir son administration et sa gestion, ainsi que pour répondre à la demande d'analyse critique lorsqu'émergent des questions relatives à la gouvernance de ces eaux et de leurs ressources. L'OHI contribue à ce groupe de travail via la participation des Etats membres de l'OHI et du Secrétariat de l'OHI. Le premier programme de travail du groupe a été exécuté en coopération avec le groupe de travail de l'OHI sur les infrastructures de données marines spatiales, la majorité des Etats membres étant représentés par leurs Services hydrographiques. Le principal objectif de la réunion était d'examiner et de

délibérer de la progression et des résultats des activités actuelles, d'examiner les problèmes, les défis et les opportunités relatives aux objectifs du WGMGI.

Bathymétrie des océans

17. Le projet de carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) est un projet conjoint qui est exécuté sous la direction de l'OHI et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. La GEBCO est dirigée par un comité directeur composé de représentants de l'OHI et de la COI et qui est soutenu par un sous-comité technique sur la cartographie océanique (TSCOM), un sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN), un sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM), un sous-comité sur les communications, la promotion et l'engagement public (SCOPE) et un comité de gestion du projet de formation GEBCO / *Nippon Foundation*. Le SCUFN entretient d'étroites relations avec le groupe d'experts des NU sur les noms géographiques (UN-GEGN), ainsi qu'avec les autorités internationales ou nationales concernées par la toponymie des formes du relief sous-marin.

18. Par le biais des travaux de ses organes, la GEBCO produit et met à disposition un éventail de lots de données et de produits bathymétriques, dont l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO, la carte mondiale de la GEBCO, le Livre de recettes de la GEBCO, les services de cartes en ligne et son principal produit bathymétrique : un ensemble de données bathymétriques maillé mondial.

19. Le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) constitue une importante source de données pour ce produit. L'un des principaux objectifs du DCDB de l'OHI est d'être une source autorisée de données bathymétriques pour les besoins de la cartographie océanique. Pour atteindre cet objectif, la GEBCO recueille, conserve et diffuse de manière proactive les données bathymétriques des océans du monde. La GEBCO a œuvré à améliorer sa participation aux activités régionales de cartographie et a nommé des représentants pour participer à certaines réunions des commissions hydrographiques régionales qui opèrent sous l'égide de l'OHI. Traditionnellement, la GEBCO s'est concentrée sur les eaux de plus de 200 m de profondeur ; actuellement, elle recueille activement des données dans les zones d'eaux peu profondes à l'appui des activités telles que la gestion et le développement de la zone côtière et l'atténuation des effets des catastrophes maritimes comme les inondations dues aux tempêtes et aux tsunamis. Les Etats membres de l'OHI sont encouragés à fournir des données bathymétriques des zones côtières les moins profondes afin de soutenir la production de produits de données maillés à plus haute résolution.

20. Une nouvelle grille mondiale à 15 secondes d'arc de la GEBCO, GEBCO_2019, a été produite en mars 2019. Il s'agit de la première grille GEBCO produite via le projet Seabed 2030 Nippon Foundation-GEBCO. La grille utilise comme base la Version 1 du SRTM15+ data set (Olson et col. 2014) – une synthèse de la topographie terrestre avec la topographie du fond marin mesurée et estimée. Cette grille de base est complétée par des ensembles de données bathymétriques maillés développés par les quatre centres régionaux Seabed 2030 et compilée dans une grille bathymétrique mondiale au Centre mondial Seabed 2030. Des informations sur la manière d'accéder à la grille et aux ensembles de données inclus peuvent être obtenues sur le site web

21. Initié lors du Forum sur la future cartographie du plancher océanique par M. Sasakawa, président de la Nippon Foundation, à Monaco en juin 2016, le projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation et de la GEBCO a commencé sa phase opérationnelle début février 2018. Sous la direction initiale de M. Bindra Sindra, le projet a maintenu les quatre centres régionaux (océans Pacifique-Arctique Nord, océan Pacifique Sud et Ouest, océans Atlantique-Indien et océan austral) et le Centre mondial basé au Centre de données océanographiques britanniques (BODC) du Centre océanographique national (NOC) au Royaume-Uni (RU). Un certain nombre de réunions régionales ont été tenues avec l'accent mis sur la découverte des données, la mise à disposition des données au public et l'évaluation des écarts. Une analyse de réévaluation de la couverture des données de la grille de la GEBCO à 15 secondes d'arc, basée sur la technologie actuelle des bandes à résolution variable, montre qu'approximativement 6% de la grille actuelle de la GEBCO sont terminés. Le projet Seabed 2030 a pour objectif de terminer la grille GEBCO avant 2030, de manière à ce que chaque cellule de la grille aux résolutions cible définies qui varient en fonction des profondeurs, contienne au moins un sondage bathymétrique. La nouvelle grille GEBCO produite en mars 2019, contiendra un bien plus grand nombre de données, en particulier dans les régions Arctique et Antarctique où la couverture a augmenté d'approximativement 15%. Les travaux se poursuivent pour la mise à disposition d'ensembles de données supplémentaires et pour encourager l'initiative de bathymétrie participative (CBS) de l'OHI afin de contribuer à accroître l'accessibilité des données bathymétriques au public. Les centres régionaux et mondiaux Seabed 2030 continuent de travailler étroitement avec le CSBWG.

22. En 2015, l'OHI a créé le groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) afin d'étudier la meilleure manière d'incorporer, de gérer et d'utiliser des données bathymétriques acquises par des moyens autres que les moyens conventionnels, et d'élaborer des principes et des directives pour permettre la collecte et l'utilisation appropriées de données de bathymétrie participative au profit de toutes les parties prenantes qui s'intéressent à la connaissance de la forme et de la nature du fond marin ainsi que de sa profondeur. En 2019, le CSBWG, qui regroupe des représentants des Services hydrographiques nationaux, du secteur universitaire et de l'industrie, a finalisé la première édition d'un document d'orientation qui fixe les questions clés en matière de bathymétrie participative, du double point de vue du recueil et de l'utilisation des données. Le document d'orientation a pour objectif de fournir des conseils et des informations d'ordre général à ceux qui envisagent de recueillir ou d'utiliser des données de bathymétrie participative. Le document n'a pas pour objectif d'être contraignant ni de faire autorité, mais plutôt d'attirer l'attention des personnes intéressées par la bathymétrie participative sur les facteurs qui doivent être pris en compte. Le document d'orientation qui s'appelle B-12 de l'OHI «Crowdsourced Bathymetry Guidance Document » qui a été approuvé par les Etats membres de l'OHI en avril 2019 est à présent accessible au public sur demande.

Prise de conscience de l'hydrographie et le futur

23. La participation accrue de l'OHI aux initiatives internationales, telles que l'initiative de Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) et le groupe sur l'observation de la Terre (GEO) traduit une reconnaissance et une prise de conscience croissantes de la pertinence et de la contribution sous-jacente des informations hydrographiques dans le contexte de l'agenda 2030 pour le développement durable et en particulier à l'appui de l'objectif de développement durable 14 - *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*. Reconnaissant la pertinence de la bathymétrie dans les aspects maritimes de l'agenda 2030 pour le développement durable, de l'accord de Paris signé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Assemblée des Etats membres de l'OHI a adopté lors de sa dernière session en 2017 une résolution sur « *L'amélioration de la disponibilité des données bathymétriques au niveau mondial* » par laquelle les Etats membres conviennent qu'en plus de remplir leurs obligations internationales en matière de fourniture d'informations hydrographiques à l'appui de la sécurité de la navigation, ils doivent également envisager d'implémenter des mécanismes encourageant la disponibilité la plus large possible de toutes les données hydrographiques, et notamment des données bathymétriques, afin de soutenir le développement, la gestion et la gouvernance durables de l'environnement marin.